

URBANISME

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Réf. Dossier : 016/2019

Le Collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est Madame **Maurissen** Noëlle
Demeurant rue Saint-Lambert 17 à 4040 Herstal

Le bien concerné est situé rue Saint-Lambert 17 à 4040 Herstal
et cadastré Division 1, section D n°1352T

Le projet consiste en la transformation d'un immeuble de commerce et d'habitation en 2 logements et rez commercial. Réhabilitation de la façade à rue. Régularisation de transformations de l'immeuble existant (construction d'une passerelle et d'une terrasse au 1er étage, modification des escaliers, transformation d'annexes au rez-de-chaussée et à l'étage).

et présente les caractéristiques suivantes :

Application de l'article D.IV.40, al. 2° du CoDT : demande de permis impliquant une ou plusieurs dérogations aux normes du guide régional d'urbanisme, à savoir :

- Les parties communes ne répondent pas aux articles 415/1 et 415/2.

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article D.IV.40, al. 2° du Code du Développement Territorial.

Le dossier peut être consulté durant la période de l'enquête à l'adresse suivante : Place Jean Jaurès 45 à 4040 Herstal (Service administratif des travaux) :

- Les jours ouvrables de 9h à 12h et de 13h30 à 16h. Le vendredi de 9h à 12h uniquement ;
- Le mardi jusqu'à 20 heures ;

Lorsque la consultation a lieu le mardi après 16h, la personne souhaitant consulter le dossier prend rendez-vous au plus tard 24 heures à l'avance, auprès du service administratif des travaux (04/256.83.40).

L'enquête publique est ouverte le 15 avril 2019 et clôturée le 30 avril 2019

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place Jean Jaurès 45 à 4040 Herstal ;
- par télécopie au numéro 04/256 83 05
- par courrier électronique à l'adresse suivante : ville@herstal.be
- remises au bureau de l'accueil du Centre administratif « La Ruche » place Jean Jaurès 45 à 4040 Herstal.

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : Permis d'urbanisme n° 016/2019.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès du service administratif des travaux ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu le 30 avril 2019 à 15 h, au Centre administratif « La Ruche », service administratif des travaux.

La personne chargée de donner des explications sur le projet est Madame **Bodson** Stéphanie, Architecte dont le bureau se trouve à 4040 Herstal, Place Jean Jaurès 45.

Herstal, le 4 avril 2019.

Par le Collège

Le Directeur général,
P. Delhaes

Le Bourgmestre,
F. Daerden

N.B. : Nos bureaux seront fermés le 22 avril 2019.